

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0013897

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

Y582

Société :

RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HARAR

SELOUN

167478

Date de naissance :

16.03.02

69

Adresse :

12, Rue ISLY B. J. Hafsi quartier Roud

Tél. :

06 6731 3060 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Dafir EL BARBAI
OPHTHALMOLOGISTE
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Barba
Maârif - CASABLANCA
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01

Date de consultation : / /

21 AVR. 2023

Nom et prénom du malade :

ARROCHDI Renia

Age: 17 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Co. V.L. + Conjonct. papillon

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le 06/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :



MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 AVR. 2023	05	300DH		<p><i>Docteur Datir EL BARDAI</i> <i>OPHTHALMOLOGISTE</i> <i>219 Bd. Zerkouni Rés. El Bardai</i> <i>Maârif - CASABLANCA</i> <i>Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01</i></p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme ALLOCHE Zahry Khadija Pharmacie Les Arenes Lahal E-doline Sayouri Pharmacie Casablanca	21/11/23	1 - 147,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

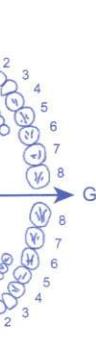
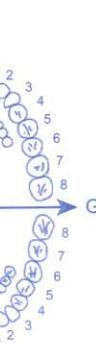
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	20/06/23					2700,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 D —————— 00000000 35533411	G	21433552 00000000 00000000 11433553
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العين
علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات
تخطيط الأوعية، لزر

Mme ALLOUCHE Jonny Khadra
pharmacie Les Arenes Sayouti
5, Rue Jalal Eddine Sayouti
Quartier Racine Casablanca
Té : 05 22 36 28 24

Casablanca, le

21 AVR. 2023

الدار البيضاء، في

Ranis

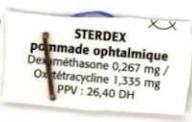
ARROCHDI

① Longe oculaire / phylam under 1 ml
++ 4x/2 x 1 Sem



Mettre 5 ml + 0c =

30.30



96ml

90.30

① Docteur DAFIR
OPHTALMOLOGISTE
219, Bd Zerkouni - Résidence EL BARDAI
Tel : 05 22 94 95 39 / 05 22 94 05 39
Maârif - CASABLANCA

I comb 5 ml + 0c =

6x/2 x 04j
4x/2 " "
2x/2 "

sterdex 1 ml 185x12j

Opatanol 1 ml
1 j/2

2x/2 x 1 ml

219، شارع الزرقوني - إقامة البرداعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعجلات : 06 61 17 72 01

219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles

Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهورية، العدسات

تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابقا بمستشفيات تولوز. فرنسا

طبيب رئيسي سابقا للقسم أمراض وجراحة العيون
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le

21 AVR. 2023

الدار البيضاء، في

Pahia

ARR OCHDI

Contra

opt. v. b.
OPTIQUE MERS SULTAN
Opticien optométriste
1, Hafid Omar Rifi Quartier
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 06 68 85 98 72

Contra

Dr. contra org: pr. une subite

$$OD = (5 - 0,50) \cdot$$

$$OG = (165 - 0,50) + 0,25$$

Docteur Dafir EL BARDAI
OPHTHALMOLOGISTE
219, Bd. ZERKOUNI - Résidence Bardai
Tel: 05 22 94 95 39 / 06 61 17 72 01
Marrakech - CASABLANCA

219، شارع الزرقطوني - إقامة البرداعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39 - المستعجلات : 06 61 17 72 01

219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249



OPTIC MERS SULTAN

1, Haj Omar Riffi - Quartier Mers Sultan
- Casablanca - Tél.: 0522.44.93.91

IF: 4190706 R.C: 327722 - Patente: 34307006

INPE: 095004657 CE 000835172000043

FACTURE : 112087

Casa le: 90/06/23

Mr: ABROOCHAI RANIA doit

Nature des Verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Double Fovers	Progressif
ORG A.R Bleu CUT	OD: OG:	OD: OG:	OD: OG:	OD: OG:
Monture	Métal	Plastique		
VL: OD: (5° - 0,50) P. ton				1800,00
OG: (165° - 0,50) + 0,25				750,00
OD:				750,00
VP:				
OG:				
Add:				
TOTAL:				2700,00

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

Deux mille deux cent cinquante Dhs

OPTIQUE MERS SULTAN
Opticien Optométriste
1, Haj Omar Riffi Quartier
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 06 68 85 98 72